



Direction des Opérations

Service de l'Information Aéronautique

D S N A



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

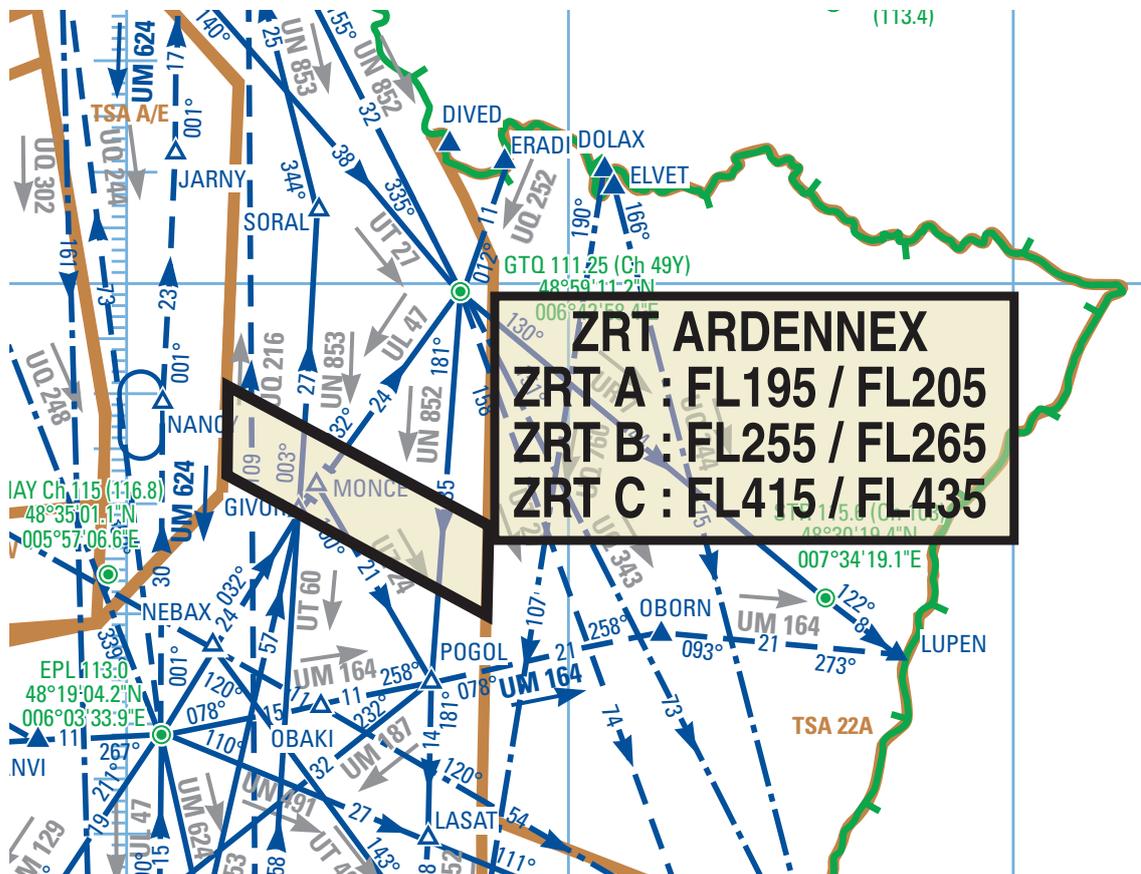
Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 015/17

Date de publication : 09 FEB

Objet : Création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT) pour l'exercice ARDENNEX 2017 en UIR France (CAMPAGNE GE ARDENNES - OUADIDOUM)

Validité : Du 28 février au 02 mars 2017



ACTIVITÉ

Exercice régional mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense (avions de combat, détection aéroportée) évoluant en CAM, de jour, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes, nécessitant la création de trois zones réglementées temporaires.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

28 FEB : 0900-1100, 1700-1900
01-02 MAR : 0900-1100, 1300-1500

L'activation et la désactivation des ZRT seront notifiées aux organismes de la circulation aérienne concernés par le CDC (Centre de Détection et de Contrôle militaire) gestionnaire via l'OCCD Champagne (Officier de Coordination et de Contrôle Défense du CMCC Reims) avec un préavis de 10 minutes.

GESTIONNAIRE

CDC de Cinq Mars la Pile (RAKI).

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :	
RAKI (CDC Cinq-Mars-La-Pile)	119.700 MHz / 143.550 MHz / 317.500 MHz,
LORRAINE APP	119.125 MHz,
PHALSBOURG APP	118.450 MHz,
STRASBOURG INFO	119.450 MHz,
REIMS CTL (secteur Est)	128.300 MHz,
REIMS CTL (secteur Sud-Est)	124.950 MHz,
OCHEY APP	127.250 MHz,
SAINT DIZIER APP	134.775 MHz,
LUXEUIL APP	129.925 MHz,
BALE INFO	130.900 MHz / 135.850 MHz.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement de la zone n'est pas compatible avec les missions, après notification auprès du Centre de Détection et de Contrôle militaire,
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT ARDENNEX****Limites latérales**

48°50'48.56"N 006°13'54.15"E

48°38'02.15"N 006°49'13.71"E

48°29'53.59"N 006°48'58.49"E

48°42'33.89"N 006°13'38.21"E

48°50'48.56"N 006°13'54.15"E

Limites verticales

ZRT ALPHA : FL195 / FL205

ZRT BRAVO : FL255 / FL265

ZRT CHARLIE : FL415 / FL435

AUTRES ESPACES AERIENS UTILISES

Activités complémentaires :

En espace aérien supérieur

- TSA 200 A et TSA 22 A et B :

Le mardi 28 février : 09h00 – 11h00, 17h00 – 19h00

Le mercredi 01 et jeudi 02 mars : 09h00 – 11h00, 13h00 – 15h00

En espace aérien inférieur :

- LF-R 321 Saint-Dizier :

Le mardi 28 février : 09h00 – 11h00, 17h00 – 19h00

Le mercredi 01 et jeudi 02 mars : 09h00 – 11h00, 13h00 – 15h00

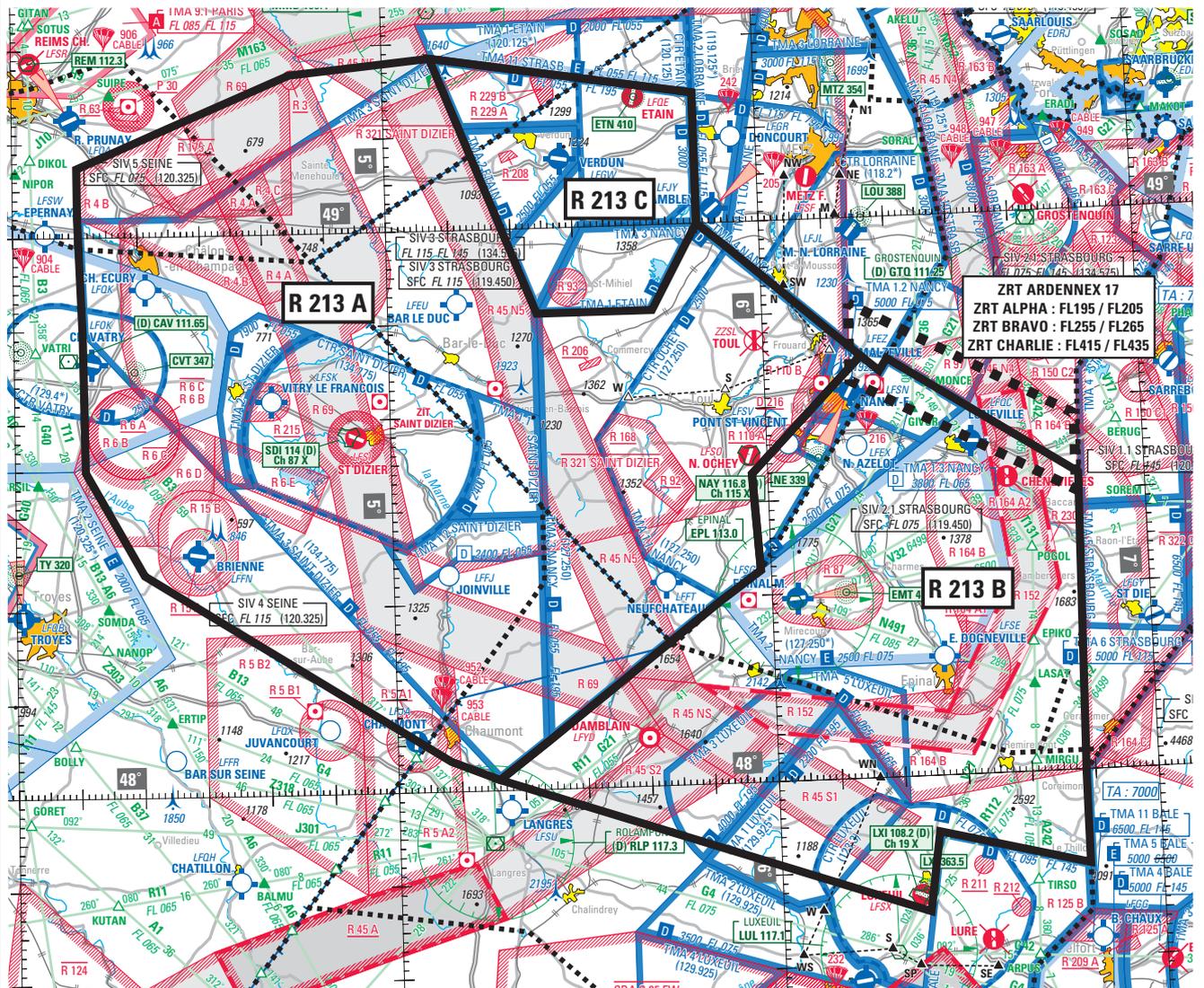
- LF-R 213 :

Activation des volumes A, B et C de la zone LF-R 213 Nord-Est, zone provisoirement inactive publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.0 :

Le mardi 28 février : 09h00 – 11h00, 17h00 – 19h00

Le mercredi 01 et jeudi 02 mars : 09h00 – 11h00, 13h00 – 15h00

Modification des voies aériennes et activités suspendues pendant l'activation de la zone R 213 Nord-Est, voir AIP FRANCE ENR 5.0.



CAG/IFR : contournement obligatoire sauf vols réguliers IFR au départ ou à l'arrivée d'Epinal-Mirecourt après autorisation du gestionnaire de la zone.

- LF-R 175 A SUIPPES :

Le mardi 28 février : 09h00 – 11h00, 17h00 – 19h00

Le mercredi 01 et jeudi 02 mars : 09h00 – 11h00, 13h00 – 15h00

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes / SCAA (Sous-Chefferie Activités aérienne)

Téléphone : 04.69.84.47.98 ou 04.69.84.47.99

PNIA : 811 942 4798 (99)

Escadron de chasse 02.007 « Champagne » - Nancy**Cellule des Opérations**

Téléphone : 03.83.52.66.38

PNIA : 811 133 2838 / 811 133 4287

Pendant l'exercice :

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq-Mars-La-Pile

Téléphone : 02 47 96 28 63 – 02 47 96 28 87

OCCD Champagne

Téléphone : 03.26.24.55.46

Escadron des services de la circulation aérienne de Saint-Dizier

Téléphone : 03 25 07 80 15 (Chef de quart).

Escadron des services de la circulation aérienne de Nancy-Ochey

Téléphone : 03 83 52 64 46 (Chef de quart).

Escadron des services de la circulation aérienne de Luxeuil

Téléphone : 03 84 40 82 14 (Chef de quart).